

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation: 29 novembre 2024

<u>Présents</u> – Madame Catherine BASTARD, Maire et Messiaurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ RAMOS, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Julie GIRARD, Adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Dominique PETITJEAN, Italo GARD, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA Jean-Marc LHERMET, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés - Mesdames et Messieurs Jeanne VUAGNOUX, Laurent DEMOLIS, Josette CHAMBOUX, Maria-Hélèna DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Florence PIGNIER, Jacques ROBIN.

Procurations

Mme Laurence PILLONEL a reçu procuration de Mme Jeanne VUAGNOUX M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS Mme Julie GIRARD a reçu procuration de Mme Josette CHAMBOUX M. Alain GATTELET a reçu procuration de Mme Maria-Hélèna DE SIEBENTHAL Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Jacques ROBIN

Secrétaire de séance : Madame Charlotte LAFOURCADE

Nombre de conseillers : 27

 En exercice
 : 27
 Pour
 : 25

 Présents
 : 20
 Contre
 : /

 Votants
 : 25
 Abstention
 : /

9.1. <u>APPROBATION DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DE L'ABATTOIR PUBLIC DE HAUTE-SAVOIE » A THONON AGGLOMERATION</u>

Madame le Maire,

EXPLIQUE l'objet de la présente délibération qui est d'approuver le transfert de la compétence « construction et exploitation de l'abattoir public de Haute-Savoie en lien avec l'animation et la définition de la politique agricole d'intérêt commun sur le département » à Thonon Agglomération et la modification des statuts de la communauté de communes permettant son adhésion au syndicat mixte qui sera créé pour la construction et l'exploitation de cet équipement.

INFORME que face à la pérennité précaire de l'abattoir de Megève, dernier abattoir public de Haute-Savoie, le Département de la Haute-Savoie et la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc ont uni leurs efforts, et mobilisé les EPCI, afin que le Département se dote d'un service public d'abattoir performant, capable de répondre aux besoins et enjeux d'une agriculture de montagne fortement tournée vers l'élevage, aux attentes sociétales de consommer « local », de garantir des conditions d'abattage qui respectent le bien-être animal, notamment en réduisant les distances de transport des animaux, de disposer d'un outil aux normes sanitaires.

AJOUTE que la création d'un abattoir public de proximité relève de l'intérêt général, en adéquation avec les besoins du territoire haut-savoyard. Ce nouvel abattoir sera positionné au centre du département de façon à être facilement accessible, d'une petite dimension (1 500 à 2 000 tonnes/an), multi-espèces, adapté aux exploitations agricoles désireuses de commercialiser des viandes en circuit court, et pouvant accueillir l'abattage rituel.

DIT que pour la construction et l'exploitation de cet abattoir départemental, le Département de la Haute-Savoie a souhaité impliquer l'ensemble des EPCI à fiscalité propre dans le projet, le portage élaboré conjointement conduit à la création d'un syndicat mixte. Celui-ci associera les Communautés de communes et les Communautés d'agglomération du département de Haute-Savoie, ainsi que le Département.

MENTIONNE les investissements spécifiques à la construction de l'abattoir (comprenant l'achat du foncier), et une fois les subventions déduites, de la Région notamment, qui seraient répartis selon la clé de répartition suivante :

- Département : 80 %

- EPCI membres : 20 %, répartis sur la base du dernier recensement connu de la population DGF du territoire intercommunal de chacun des EPCI.

RAPPELLE les articles L5211-17 et L5721-2 du CGCT, et au vu du principe de spécialité, chaque EPCI peut participer à un syndicat mixte à condition que chaque membre soit compétent statutairement pour l'exercice de la compétence dont la mise en œuvre est portée par le syndicat.

PROPOSE:

 D'approuver, en vertu de l'article L5211-17 du CGCT, le transfert à Thonon Agglomération de la compétence libellée comme ci-après: « construction et exploitation de l'abattoir public de Haute-Savoie en lien avec l'animation et la définition de la politique agricole d'intérêt commun sur le département »,

D'approuver la modification des statuts de Thonon Agglomération générée par la prise de cette

compétence,

• D'approuver l'adhésion de Thonon Agglomération au syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-17 et L5721-2,

Vu le projet de statuts du Syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie,

Vu la révision statutaire N°4 de Thonon Agglomération adoptée par délibération DEL_2024_100 du Conseil municipal de la commune de Veigy-Foncenex en date du 25 octobre 2024 prévoyant l'adhésion au syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie,

Vu la délibération n° CC2024.353 de Thonon Agglomération du 29 octobre 2024, approuvant le principe de création du syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie, ainsi que les statuts du syndicat,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le transfert de la compétence « construction et exploitation de l'abattoir public de Haute-Savoie en lien avec l'animation et la définition de la politique agricole d'intérêt commun sur le département », en application de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à Thonon Agglomération.

APPROUVE la modification des statuts de Thonon Agglomération générée par la prise de cette compétence.

APPROUVE l'adhésion de Thonon Agglomération au syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 6 décembre 2024

Transmis au représentant de l'Etat le : 09/112/2014 Le Maire - Catherine BASTARD

Publié, Affiché ou notifié le : 10/12/2024

Le Maire - Catherine BASTARD

La secrétaire de séance – Charlotte LAFOURCADE

B.